

Vos représentants CGT lors de ce CSE



Thomas BOZONNET, Olivier PERCHEY, Charlotte GARCIA



SYNDICAT CGT DU PERSONNEL  
DE LA FORMATION  
PRODUCTION INGENIERIE

# Comité Social et Economique

du 08 octobre 2024

## Synthèse du CSE

### FAITS MARQUANTS



### Ordre du Jour

- Approbation des PV précédents.
- Présentation des risques psycho-sociaux

### Les risques psychosociaux ! Parlons-en.

La **CGT** ne cesse d'alerter la direction concernant les situations de travail vécues par les salarié.e.s. En réponse à cela, la direction a présenté tout un ensemble de mesures destinées à prévenir les RPS dans l'unité. Soit mais l'employeur n'a pas une obligation de moyens, mais une obligation de résultat. Et à la question **CGT** demandant avec quel outil la direction mesurait l'efficacité de ses actions. La direction n'ose plus parler du très vert « My EDF », dont l'insuffisance a été démontrée en CSE de juillet dernier, la direction oppose donc son ressenti lors des visites terrain (!!!). Voilà qui est bien subjectif et empirique ! Il existe une méthodologie, dite de Golac qui permet d'évaluer les RPS de manière concrète.

**La CGT Milite pour la mise en place d'une expertise sur les RPS dans l'unité, afin de caractériser et résorber les situations à risques liées à l'activité et la politique du chiffre dans l'unité.**

### TO LYON INFERNAL : suite de l'épisode prise en charge des frais de transports en commun ! VICTOIRE !!!

Lors du CSE du mois d'avril 2024, la direction avait souhaité dénoncer l'accord en CSE et réduire au 1er septembre 2024 à une prise en charge de 50% contre 72%.

Ce projet était injuste pour les salarié.e.s et injustifié notamment d'un point de vue environnemental. Il provoquait la diminution, encore et toujours, de notre pouvoir d'achat. Suite à l'action en CSE, la direction revoit sa copie et maintient les 72% jusqu'au 1er janvier 2025. Date de l'entrée en vigueur du nouvel accord en cours de finalisation et qui devrait acter une prise en charge à 75%